2FA
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 15 000 €
SIEGE SOCIAL : 2 ALLEE DES ARTISANS
28630 MIGNIERES
499 121 572 RCS CHARTRES

PROCES VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 3 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trois juillet,
A quinze heures,

Les soussignés :

- Monsieur Eric BORGIOLI, titulaire de 1 action,
- La société 2LMP, titulaire de 15 actions, représentée par Madame Laëtitia GIMONNET,
- La société MEXALU, titulaire de 15 actions, représentée par Monsieur Frédéric PRIGENT
- La société STUDALU, titulaire de 119 actions, représentée par Monsieur Eric BORGIOLI

Soit la totalité des associés détenant ensemble 150 actions et seuls associés de la société 2FA,

Ont pris, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du code de commerce et de l'article 4 des statuts, les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau président en remplacement du président démissionnaire
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Eric BORGIOLI de son mandat de Président, à compter de ce jour, lui donne quitus entier et définitif de sa gestion et de ses fonctions, et décide de nommer en remplacement :

- **La société PB INVEST**, société par actions simplifiée au capital de 50 000 €, dont le siège social est à Champhol (28300), 35 rue de la Cité, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CHARTRES, sous le numéro 105 714 059.

Pour une durée non limitée à compter de ce jour.

La société PB INVEST déclare accepter ledit mandat et ne tomber sous le coup d'aucune cause d'incompatibilité prévue par la loi.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Paraphes

M. Eric BORGIOLI — Mme Laëtitia GIMONNET

M. Frédéric PRIGENT — L.P. E.B. F.P. P.B. — M. Pierrick BOUDET

Le présent acte sous signature privée, constatant les décisions unanimes des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales. A cet effet, un exemplaire des présentes est remis à la Présidence, qui le reconnaît.

***

Signature électronique

De convention expresse valant convention sur la preuve au sens de l'article 1368 du code civil le présent acte est signé électroniquement, ce que chacune des Parties accepte expressément, au moyen du service Yousign, conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du code civil. Chacune des Parties reconnaît et accepte irrévocablement que cette signature électronique aura la même valeur légale qu'une signature manuscrite et pourra lui être valablement opposée.

Le présent acte signé de manière électronique par le biais du service Yousign constitue l'original du présent acte. Chacune des Parties conservera un exemplaire de l'acte sur un support durable garantissant l'intégrité de l'acte.

Chacune des Parties reconnaît que la solution de signature électronique offerte par le service Yousign correspond à un degré suffisant de fiabilité pour identifier les signataires et pour garantir le lien entre chaque signature et le présent acte.

Les Parties s'engagent en conséquence à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante du présent acte signé sous forme électronique.

Signé le 03/07/2026
Eric BORGIOLI



Signature M. Eric BORGIOLI

Signé le 03/07/2026
Laëtitia PERINEAU



Signature Mme Laëtitia GIMONNET
Pour la société 2LMP

Signé le 03/07/2026
Frédéric PRIGENT



Signature M. Frédéric PRIGENT
Pour la société MEXALU

Signé le 03/07/2026
Eric BORGIOLI



Signature M. Eric BORGIOLI
Pour la société STUDALU

Signé le 03/07/2026
Pierrick BOUDET



Signature M. Pierrick BOUDET
Pour la société PB INVEST
« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

L.P. E.B. F.P. P.B.